



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 19 mars 2026

Personnes présentes

Conseil administratif	M.	Enrico Castelli	conseiller administratif
	Mme	Simona Korff	conseillère administrative
Bureau du Conseil municipal	MM.	Christophe Berthelet	président
		Marc Aberle	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sina Chollet, Caroline Desbiolles, Véronique Michela, Jennifer Strub	
Conseillers municipaux	MM.	Nicolas Baltassat, Stéphane Barbat, Charles Fazi, Nicolas Hulo, David-Peter Lê, Luc Wanner	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Personnes excusées</u>	MM.	Marc Jaquet	maire
		Denis Jotterand	vice-président
	Mme	Marie Tanner	conseillère municipale
	MM.	Fabien Darbellay, Dorian Esterer, Nicolas Leroux	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Plan Climat cantonal par Monsieur Damien Gumy, Chef de secteur au Département du territoire, Direction de la durabilité et du climat
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Projet de délibération :
 - **2026-05** : Modification du règlement en matière de vidéosurveillance de la Commune de Meinier
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à Damien Gumy, Chef de secteur au Département du territoire, Direction de la durabilité et du climat, pour le point 1.

1. Présentation du Plan Climat cantonal par Monsieur Damien Gumy, Chef de secteur au Département du territoire, Direction de la durabilité et du climat

Simona Korff remercie vivement Damien Gumy d'être revenu ce soir à Meinier, car il était déjà venu en 2022 présenter le Plan climat cantonal aux autorités. Damien Gumy a également œuvré pour l'outil « bilan carbone » qui permet à la Commune de calculer son empreinte carbone, ainsi que pour le calculateur carbone individuel genevois. Cette présentation du Plan climat cantonal sera aussi l'occasion d'une mise en parallèle avec l'Agenda 2030 de la Commune, qui contient un volet social, un volet économique et un volet environnemental.

Damien Gumy présente le Plan climat cantonal, **Simona Korff** évoquant les mesures prises par la Commune lors de la précédente législature en fonction des fiches thématiques (cf. plan d'action de l'Agenda 2030 de Meinier).

À l'issue de cette présentation, **le Président** ouvre la discussion.

Le Président voudrait savoir si, dans le cas où Genève arrivait à atteindre l'objectif de zéro émission de CO₂ d'ici 2050, cela signifierait la fin des canicules, des inondations, etc., compte tenu de ce qu'il se passe dans le monde.

Damien Gumy répond que l'objectif de réduire les émissions de CO₂, c'est que chacun fasse sa part. Beaucoup de pays se sont engagés au niveau mondial à certaines réductions. La Suisse s'est engagée à atteindre la neutralité, ce qui encourage les cantons et les communes à aller dans ce sens. Les États-Unis s'étaient engagés, mais ils sont revenus en arrière. Cependant, une majorité des pays ont signé l'accord de Paris et se sont engagés à atteindre les objectifs. Les résultats sont encourageants, car les courbes commencent à redescendre et les engagements augmentent. Il faut partir du principe que le canton et les communes participent à un effort global tout en s'efforçant d'adapter leurs territoires.

Le Président souligne que toutes ces mesures ont des coûts pour l'État, les communes et les privés. L'État avait par exemple exigé des doubles-vitrages, mais il était le moins bon élève sur ses propres bâtiments, notamment les écoles ; il avait fini par faire marche arrière. De son côté, la Commune a étudié le remplacement des vitrages du bâtiment de La Rampe, qui représenterait un coût énorme.

Damien Gumy confirme que l'État a pris du retard, notamment sur le remplacement des vitrages. Mais les choses sont en train de changer et de gros investissements ont été consentis pour rendre l'État exemplaire : 1 milliard voté en 2023, et 600 millions d'aide votés par le Grand Conseil pour les rénovations privées. Des montants très importants ont aussi été concédés pour l'électrification. Et 600 millions sont prévus pour la stratégie d'arborisation. Il y a également des aides au niveau de la Confédération, ainsi que le programme bâtiments. Le Grand Conseil et le Conseil d'État sont bien conscients de l'importance de ces investissements aussi pour les communes, pour lesquelles des subventions ont été mises en place. Les communes peuvent également solliciter des subventions fédérales via le programme en lien avec la loi sur le CO₂ pour mettre en place des adaptations (*Adapt+*, voir <https://www.bafu.admin.ch/fr/adaptplus-f>).

Luc Wanner voudrait savoir combien il faudrait produire de revenus pour payer toutes ces infrastructures, sachant que produire de l'argent pollue énormément.

Damien Gumy explique que selon les études réalisées au niveau mondial et suisse afin de déterminer le retour sur investissement, les milliards investis aujourd'hui pour réduire les émissions de CO₂ seront largement rentables dans 50 ans, lorsque les problèmes s'accroîtront.

Il vaudrait mieux investir maintenant car, plus tard, cela coûtera encore plus cher. Par exemple la rénovation des bâtiments laisse apparaître un bilan financier et environnemental favorable.

Luc Wanner demande si l'électrification des transports ou autres est vraiment une bonne stratégie, compte tenu des importants besoins en cuivre, lithium, eau et terres rares. On accentue une autre pollution pour diminuer le CO₂.

Damien Gumy répond que la stratégie en termes de mobilité comprend trois volets : efficacité (électrification) des véhicules, transfert modal et réduction des déplacements. Les analyses environnementales globales montrent que les bilans pour les véhicules électriques ne sont certes pas parfaits, mais meilleurs que pour les véhicules thermiques. Le problème le plus criant, à l'heure actuelle, ce sont les émissions de CO₂. Son service s'occupe du climat et de la durabilité au sens large (impacts sociaux et environnementaux). Réduire ces impacts fait aussi partie de la stratégie de la Confédération. Idéalement, il faudrait axer plus sur le transfert modal que sur l'électrification.

Le Président remercie Damien Gumy pour sa présentation et ses réponses aux questions des élus.

Simona Korff remercie à son tour Damien Gumy d'avoir aussi fait le lien avec l'Agenda 2030. Elle encourage l'ensemble des élus, dont les membres de toutes les commissions, à lire ce document, car le développement durable est un sujet transversal.

Départ de Damien Gumy.

Arrivée de David-Peter Lê.

Simona Korff présente Mehdi Lekehal, qui a été engagé au 1^{er} mars en tant que responsable de la déchetterie verte.

Mehdi Lekehal, qui se présente brièvement, est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Départ de Mehdi Lekehal.

Le Président annonce les élus excusés.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2026 est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président n'a pas de communication, ce soir, diverses informations (course pédestre, 5G) ayant déjà été transmises aux élus.

4. Communications du Conseil administratif

a) Prochaine séance du conseil

Enrico Castelli annonce que la séance du Conseil municipal du 23 avril sera avancée à 19h30. Les représentants de la FITIAP viendront présenter les trois objets qui seront soumis au conseil. Serrurerie 2000 ayant l'ambition de continuer son développement, cela implique un remaniement parcellaire, un travail qui a été effectué par la fondation, les notaires, les Communes de Meinier et de Collonge-Bellerive ; ce processus s'achèvera devant le Conseil municipal. Il y aura également le transfert à la Commune du nouveau parc et de la noue qui a été créée dans la partie sud de la Pallanterie, près du CSR, ainsi que le renouvellement du DDP pour l'extension de Serrurerie 2000. Pour que ces dossiers, très juridiques, soient parfaitement expliqués tant d'un point de vue financier que légal, Corine Rosset, Présidente de la FITIAP, et John Schmalz, Vice-président, viendront les présenter au conseil municipal.

Les projets de délibérations et résolution seront transmis aux élus avant les vacances de Pâques, sachant que les actes notariés seront synthétisés dans les exposés des motifs.

David-Peter Lê et **Charles Fazi** souhaiteraient tout de même pouvoir consulter les projets d'actes notariés.

Michel Vazquez en prend note.

b) Carre d'Amont

En l'absence de Marc Jaquet, excusé, **Enrico Castelli** annonce la suppression du passage piétons du Carre d'Amont. Marc Jaquet, le Conseil administratif et la BARA voulaient apporter des améliorations dans ce périmètre. L'OCT a été convoqué sur place à la demande de la Commune, qui répondait elle-même à une demande des habitants du Carre d'Amont. Lors de cette visite, les représentants de l'OCT se sont rendu compte que ce passage piétons n'était pas conforme aux normes. Car la distance de visibilité imposée entre un arrêt de bus et un passage piéton est de 55 mètres, pour des questions de sécurité. En cas d'accident, la responsabilité du responsable de secteur aurait été engagée. Ce passage piétons a donc été très vite supprimé, à la grande surprise des autorités communales.

Un courrier a été adressé par la Mairie à l'ensemble des habitants de Carre d'Amont et Carre d'Aval pour les informer de cette situation. Ceux-ci ont rapidement pris les devants et adressé une pétition à l'OCT – avec copie à la Mairie, dont **Enrico Castelli** donne lecture.

Christophe Berthelet ajoute qu'en tant que président de la BARA, il a assisté à la séance sur place avec l'État. À l'origine, la Commune recevait régulièrement des courriers d'un habitant du Carre d'Amont qui demandait plus de places disponibles sur le bord de la route, avant le radar, via l'instauration d'une zone bleue ou d'une zone macarons. Cette parcelle appartenant à l'État, un rendez-vous a été organisé sur place afin de trouver une solution. Les représentants du canton se sont immédiatement rendu compte de la non-conformité du passage piétons. La solution proposée par l'État pour maintenir le passage piétons serait de supprimer cinq places de stationnement en-dessous du radar afin d'y déplacer l'arrêt de bus. L'autre solution proposée consisterait à déplacer l'arrêt de bus après le carrefour avec la route des Carres – en direction de Choulex, mais cela nécessiterait la création d'un trottoir de plus d'un mètre et le déplacement de la haie en empiétant sur les SDA (surfaces d'assolement), ce qui n'est pas simple et prendrait de longs mois.

Nicolas Hulo estime que des mesures auraient pu être mises en place avant de supprimer le passage piétons, par exemple charger en permanence le radar afin de pousser les véhicules à ralentir.

Marc Aberle répond que la BARA et la Commune ont peu de leviers, s'agissant d'une route cantonale.

Nicolas Hulo déplore que les habitants du hameau aient été mis devant le fait accompli sans mesures transitoires. L'État aurait très bien pu installer une signalisation.

Christophe Berthelet explique qu'il serait impossible de créer un îlot central, faute d'une largeur suffisante de la route. L'État étudiera cette situation.

Marc Aberle pense que les autorités auraient aussi dû envoyer une lettre à l'État afin de manifester leur désapprobation, et transmettre une copie de celle-ci aux habitants du hameau.

Simona Korff rappelle que la Commune a aussi été mise devant le fait accompli. Les autorités demanderont par écrit des mesures d'accompagnement, mais c'est au canton qu'il reviendra de proposer des solutions.

Christophe Berthelet répète que la première proposition de l'État sera de supprimer cinq places de stationnement pour déplacer l'arrêt de bus.

Enrico Castelli souligne qu'il faudra au moins six mois avant la mise en place de mesures éventuelles sur cet axe de compétence cantonale, compte tenu des procédures usuelles. La Commune écrira à l'État, mais elle ne pourra rien faire de plus dans l'immédiat.

c) Inauguration du terrain A (CSR)

Le match de football prévu le 19 avril ayant été déplacé à 13h30, l'inauguration du terrain A aura lieu à 11h30, et la partie officielle à 12h, suivie du match en question.

d) Espèces envahissantes

Simona Korff annonce que pour la première fois, une zone d'infestation du moustique tigre a été identifiée à Meinier (centre du village et Merlinge). Une désinfestation des larves débutera le 28 avril. Par ailleurs, la Commune lancera une campagne mi-avril afin d'inciter les habitants à lutter contre cette espèce envahissante qui pond dans les eaux stagnantes. Des affiches de sensibilisation seront posées, notamment dans les endroits les plus critiques, à savoir les jardins citoyens et le cimetière. Le canton propose de mettre un peu de sable pour éviter la reproduction du moustique tigre.

Concernant le scarabée japonais, il n'y a pas eu de gros changement si ce n'est que la déchetterie de Corsier a été incluse dans la zone. La campagne débutera mi-avril.

Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 17 février.

Communications de Marc Jaquet :

- Éclairage public : Les SIG viendront reprogrammer les lampadaires. En remettre fonction deux à l'entrée de Meinier (vers chez Nascarella), un au Carre d'Amont et un à la route de Covéry. Ils en éteindront également un à la route de Gy vers la sortie du village.
- Déshumidificateur cuisine sous-sol salle communale : Le devis de Fr. 7'500.- est accepté par la commission (déshumidificateur, installation sanitaire et électricité).

Bâtiments :

- Descente extérieure chaufferie salle communale : La commission valide le devis à Fr. 11'900.- de Seymaz Métal en acier pour la mise en place d'un système de fermeture et de protection pour éviter les inondations dans le local de la chaufferie.
- Peintures des bâtiments : La commission valide le devis de Fr. 11'000.- pour les fenêtres de La Rampe, des deux portes du bâtiment de l'abattoir, du mur sous le balcon de l'appartement du concierge et des murs du couloir à l'intérieur de la salle de gym côté route de La-Repentance.

Lots communaux :

- Pour notre nouveau règlement, nous reprendrons une partie de celui de la commune de Choulex. Examiner qui a le droit d'avoir des lots communaux (auprès du service de l'agriculture).

Le premier critère sera d'avoir un numéro d'exploitation.
Il faut également dénoncer les baux des agriculteurs retraités.

- ☑ Divers :
 - Il y a toujours des problèmes de tailles d'arbres au bord des chemins et des routes. Au chemin des Terres-Noires, où l'on vient de refaire une partie de la route, il y a déjà des parties abîmées, car les camions doivent contourner les branches pour ne pas faire de dégâts sur leurs véhicules. Même problème au chemin des Plots.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Marc Aberle évoque d'abord la séance du 10 février.

- ☑ La COSC a reçu Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre, responsables de la galerie culturelle, pour un bilan de l'année 2025 avant d'évoquer les perspectives pour 2026. On constate une courbe de fréquentation ascendante, mais l'objectif est d'attirer encore plus de monde en mobilisant la communication et la médiation, les deux axes privilégiés pour créer des événements autour des expositions, cela en continuant à cultiver des synergies avec d'autres acteurs socioculturels de la commune. Les deux responsables de la galerie fourmillent d'idées, et les retours des artistes sont vraiment très bons. Ceux-ci, qui doivent être présents lors des expositions pour rencontrer les visiteurs, ont beaucoup de plaisir à venir dans ce lieu qui fêtera ses dix ans en septembre 2026. Pour marquer cet événement, le parrain de la galerie, Tom Tirabosco, réalisera une exposition qui impliquera plusieurs acteurs, dont l'école. La COSC tient à souligner le dynamisme de ces deux galeristes et leur exprime sa reconnaissance pour leur activité parfaitement dans la lignée de la cohésion sociale que peut susciter la culture, qui est aussi la raison d'être de la commission.
- ☑ Le 10 mars a été l'occasion de faire un bilan avec la coordinatrice sociale, Heidi Gusset, et de débriefer la projection du film de l'himalayiste Sophie Lavaud. La COSC a pris connaissance des statistiques 2025 d'Heidi Gusset et des prestations fournies. 60 dossiers ont été ouverts pour les Communes de Meinier, Gy et Jussy, l'offre d'assistantat social étant moins utilisée pour ces deux dernières. C'est probablement dû au fait de la présence d'Heidi Gusset à Meinier, sachant que cette offre existe depuis dix ans maintenant et s'est donc inscrite dans les mœurs. Toutes les tranches d'âge sont touchées par la question de l'assistantat social. Il s'agit majoritairement de personnes seules et de nationalité suisse. Heidi Gusset a accompagné ces habitants principalement pour obtenir des financements auprès de fondations privées, généralement des frais de formation, dentaires et médicaux. Les différents ateliers sont toujours très suivis, notamment celui de l'administration fiscale cantonale destiné aux jeunes pour leurs déclarations d'impôts et qui connaissent une belle affluence. Les ateliers informatiques pour les seniors ont toujours le même succès. La sortie des aînés, organisée par la COSC, aura lieu le jeudi 4 juin 2026 dans la région du Seeland, pour la commémoration des 550 ans des batailles de Morat et de Grandson. Au programme : visite du musée de Saint-Imier, puis de la ville médiévale de Morat. La projection du film de Sophie Lavaud, en présence de son compagnon de cordée, Dawa Sangay sherpa, mais aussi du réalisateur et du producteur du film, une soirée qui a été un franc succès avec environ 150 participants. La COSC souhaiterait continuer à proposer ces formats, qui offrent de réelles opportunités de rencontres et qui semblent convenir à la population.

David-Peter Lê demande si les montants alloués à la galerie pour 2026 sont les mêmes que l'année dernière.

Marc Aberle confirme qu'il n'y a pas de changement, l'événement organisé pour les dix ans faisant partie de l'offre normale.

c) Développement durable, Nature & Communication (DENACO)

En l'absence de Dorian Esterer, excusé, **Simona Korff** indique que la DENACO ne s'est pas réunie. Elle souhaite néanmoins rappeler le Festival du film vert, qui aura lieu les 28 et 29 mars à la Touvière. Plusieurs associations locales se sont engagées et investies pour dynamiser ce festival qui proposera des activités pour les enfants et les adultes. La projection du film *Le Chant de la Terre* aura lieu le samedi à 18h30 et sera suivie d'une table ronde avec tous les intervenants, dont Marc Jaquet. **Simona Korff** remercie chaleureusement la DENACO pour son implication.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Véronique Michela donne lecture du rapport de Marie Tanner, excusée.

- La commission s'est réunie le 16 février et a reçu les différents intervenants pour l'organisation des promotions. Elle a ensuite poursuivi ses réflexions sur diverses thématiques telles que la semaine de la Démocratie, sa collaboration avec l'association de la Ludothèque, celle avec l'association de La Rampe ainsi que l'organisation du repas des enseignants.

b) Finances (FIN)

En l'absence de Nicolas Leroux, excusé, **Christophe Berthelet** annonce que la commission se réunira le 31 mars afin d'examiner les comptes 2025 qui seront présentés au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

d) Manifestations, Sport & Événements (MASE)

En l'absence de Denis Jotterand, excusé, **Enrico Castelli** indique que la MASE ne s'est pas réunie en mars.

6. **Projet de délibération**

- **2026-05** : Modification du règlement en matière de vidéosurveillance de la Commune de Meinier

Michel Vazquez précise que ces modifications portent principalement sur certaines terminologies (Conseil administratif au lieu de Maire et Adjoints). En l'absence d'arrêté cantonal, ce sont des centaines de règlements qui sont à modifier au sein de toutes les communes genevoises. L'article 6 a été modifié afin d'être en conformité avec la LIPAD ; l'accès aux données doit faire l'objet d'une demande spécifique et être autorisé par le préposé à la protection des données.

Enrico Castelli précise que lors de modifications d'un règlement, la même procédure que pour le règlement initial doit être appliquée, raison pour laquelle ledit règlement est soumis à l'approbation formelle du Conseil municipal.

David-Peter Lê demande si la liste des personnes autorisées à visionner les enregistrements est conforme à la LIPAD.

Michel Vazquez répond que les trois membres de l'Exécutif et lui-même figuraient dans le règlement précédent. Selon le préposé à la protection des données, cela devait être la police municipale. Mais Meinier n'ayant pas sa propre police municipale, le préposé a confirmé qu'il pouvait s'agir du Conseiller administratif en charge de la sécurité, de son suppléant et du Secrétaire général.

Charles Fazi relève que tous les règlements ne figurent pas sur le site internet de la commune.

Michel Vazquez rappelle que tous les règlements utiles au public figurent sur le site :

<https://silgeneve.ch/legis/>

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 12 membres du CM présents (délibération votée en annexe).**

7. Divers

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 20h53.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 23 avril 2026 à 19h30.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Marc Aberle

.....

Christophe Berthelet

Annexe : délibération votée

Meinier, le 23 avril 2026/em



Meinier

Législature 2025-2030
Délibération n° 2026-05
Séance du Conseil municipal du 19 mars 2026
p. 1/1

Délibération n° 2026-05

Modification du règlement en matière de vidéosurveillance de la Commune de Meinier

Vu la nécessité de modifier le règlement en matière de vidéosurveillance de la Commune de Meinier du 17 octobre 2013, suite à la modification introduite dans la Loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05) en rapport avec le passage à un Conseil administratif pour toutes les communes genevoises, en lieu et place du système précédent, soit un·e Maire et deux Adjoint·e·s pour les communes de moins de 3'000 habitants,

vu le projet de règlement en matière de vidéosurveillance ci-joint comportant les modifications susmentionnées, ainsi que la liste mise à jour des personnes autorisées à visionner les enregistrements des caméras de vidéosurveillance,

conformément à l'article 30 al 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 12 CM présents

1. D'adopter les modifications apportées le 19.02.2026 au règlement en matière de vidéosurveillance du 17.10.2013.
2. De fixer l'entrée en vigueur dudit règlement à la date de validation par le Conseil d'Etat ou le département cantonal compétent.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 mai 2026.

Meinier, le 30 mars 2026

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet